

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Etat procède aux premiers versements du fonds d'extrême urgence pour les habitants sinistrés de Villeneuve-Saint-Georges

Sur proposition de la commune de Villeneuve-Saint-Georges, le Préfet du Val-de-Marne a notifié aujourd'hui les premières attributions du fonds d'extrême urgence au bénéfice des habitants de Villeneuve-Saint-Georges sinistrés par les inondations qui ont touché la commune.

Les premiers versements pourront être effectués dès lundi à destination de 16 premières familles concernées (22 adultes et 19 enfants).

Le travail avec les services de la commune de Villeneuve Saint Georges se poursuivra jusqu'au 31 mars.